



**Information aux Parents d'élèves de l'école ARC EN CIEL
concernant l'organisation du temps scolaire et
périscolaire
à partir du mardi 12 mai 2020**

À L'HERBERGEMENT le 07/05/2020 Version V2

Madame, Monsieur,

En tant que parents d'élèves scolarisés à l'école ARC EN CIEL, vous avez été informés par le Chef d'Établissement Damien CHARBONNIER de l'organisation du temps scolaire à compter du mardi 12 mai et notamment de l'organisation par groupe A et groupe B. Ce retour à l'école, basé sur le volontariat des Parents et leur acceptation du protocole sanitaire, implique également une nouvelle organisation du temps périscolaire, à savoir :

- 1- Le service d'accueil périscolaire avant et après l'école,
- 2- Le service d'accueil périscolaire les mercredis,
- 3- Le service du transport scolaire,
- 4- Le service de restauration scolaire,
- 5- Le service de garde d'enfant **UNIQUEMENT** pour les professionnels indispensables à la gestion de la crise.

En concertation avec les Associations gestionnaires, nous tenions à vous faire part des décisions prises concernant l'organisation de ces services à partir du 12 mai.

1- Le service d'accueil périscolaire les jours d'école

Le service est assuré les jours d'école en fonction du groupe dans lequel vos enfants ont été affectés. Ainsi, si vos enfants font partie du groupe d'élèves présents à l'école le lundi et le mardi, ils pourront, le cas échéant, bénéficier du service d'accueil périscolaire le lundi et mardi.

Afin d'éviter le brassage des élèves issus des 2 écoles, la Commune et l'association ACTI'MÔMES ont décidé, en accord avec les Chefs d'établissement, d'assurer le service au sein des écoles respectives des élèves, en lieu et place du Centre périscolaire situé rue de l'ancienne mairie. **Le lieu d'accueil périscolaire pour les enfants utilisateurs du service sera donc l'école ARC EN CIEL.**

Afin d'organiser au mieux le service, il a également été décidé d'assurer l'accueil périscolaire le matin **à partir de 07h30** et le soir **jusqu'à 18h30**.

↳ L'association ACTI'MÔMES va adresser par mail très prochainement aux familles habituellement utilisatrices le formulaire d'inscription à la semaine. Nous vous remercions de vérifier régulièrement votre messagerie électronique pour leur répondre dans les meilleurs délais. Le service sera facturé à la demi-heure aux taux horaires habituels.

2- Le service d'accueil périscolaire les mercredis

Le service sera assuré **pour tous les enfants dont les familles ont choisi un retour à l'école**, quel que soit leur groupe d'affectation les jours d'école. Là encore, pour éviter le brassage des élèves issus des 2 écoles, **l'accueil le mercredi pour les enfants de l'école ARC EN CIEL se fera à la salle de la Clairière, rue des Pins, de 07h30 le matin jusqu'à 18h30 le soir.** Les repas du midi continueront d'être confectionnés par l'EHPAD Martial Caillaud, et livrés sur place, pour que les enfants restent déjeuner à la salle de la Clairière. Afin de faciliter l'organisation des repas, nous demandons aux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants les mercredis, de **prévoir la vaisselle** (assiette, couverts, gourde d'eau, serviette de table).

↳ L'association ACTI'MÔMES va adresser par mail très prochainement aux familles habituellement utilisatrices le formulaire d'inscription pour les mercredis. Nous vous remercions de vérifier régulièrement votre messagerie électronique pour leur répondre dans les meilleurs délais. Le service sera facturé à la demi-heure aux taux horaires habituels.

3- Le service du transport scolaire

La Région Pays de la Loire, autorité organisatrice principale du transport scolaire, confirme la reprise du service à compter du 12 mai prochain pour les élèves du premier degré. L'Association Intercommunale Familles Rurales (A.I.F.R.), en tant qu'organisateur local pour le compte de la Région, va assurer la reprise du service sur L'HERBERGEMENT en veillant en particulier à la distanciation sociale des élèves dans les cars (au maximum 1 élève par banquette de 2 places dans chaque car). Afin de remplir cette condition, chaque car ne pourra avoir un effectif supérieur à 25 élèves. En cas de besoin si les effectifs étaient supérieurs à 25, un 3^{ème} car pourrait être mis à disposition pour permettre à tous les élèves habituellement utilisateurs de bénéficier du service.

↳ **Si vous ne souhaitez pas utiliser le service du Transport scolaire alors que votre enfant est habituellement utilisateur, nous vous remercions de prendre contact au plus vite avec l'association A.I.F.R. à l'adresse mail suivante : aifr.transportscolaire@orange.fr**

4- Le service de restauration scolaire

Pour éviter le brassage des élèves issus des 2 écoles, la Commune et l'association FAMILLES RURALES ont décidé, en accord avec les Directeurs, d'accueillir les enfants pendant le temps de restauration au sein des écoles respectives des élèves, en lieu et place du Restaurant scolaire rue Georges Clemenceau. **Le lieu d'accueil pour les enfants utilisateurs du service sera donc l'école ARC EN CIEL.**

Pour les 2 premières semaines de reprise d'école, après avoir interrogé le prestataire ELIOR, il ne sera pas possible de livrer des repas chauds dans les écoles dans de bonnes conditions sanitaires. C'est pourquoi, il est demandé aux familles dont les enfants resteront déjeuner dans l'établissement, **de prévoir le pique-nique avec une gourde d'eau et une serviette de table, ainsi qu'un sac plastique pour les déchets.** Bien entendu, les Familles ne seront pas facturées pour cette période puisque ce sont elles qui fourniront le pique-nique. Nous réfléchissons avec FAMILLES RURALES pour faire évoluer ces conditions de restauration et proposer un repas chaud dès que possible.

↳ **Si vous ne souhaitez pas utiliser le service de restauration scolaire alors que votre enfant est habituellement utilisateur, nous vous remercions de prendre contact au plus vite avec l'association FAMILLES RURALES à l'adresse mail suivante : famillesrurales.lherbergement@gmail.com**

5- Le service de garde d'enfant UNIQUEMENT pour les professionnels indispensables à la gestion de la crise

Les soignants et les professionnels indispensables à la gestion de la crise qui n'auraient pas de solution de garde peuvent bénéficier du service de garde mis en place sur la Commune (**pour les inscriptions, vous devez contacter la permanence téléphonique du R.A.M., au 02.51.94.04.62. ou directement la Mairie au 02.51.42.81.74.**)

Du fait de la reprise de l'école, les enfants seront accueillis de la façon suivante :

- **Les jours d'école (les lundi-mardi OU les jeudi-vendredi** en fonction des groupes d'élèves constitués sur 2 jours par le Chef d'Établissement) : ils sont accueillis dans les mêmes conditions que les autres élèves (temps de classe, accueil périscolaire, restauration scolaire)
- **Les mercredis** : ils sont accueillis dans les mêmes conditions d'accueil que les autres enfants de l'école Arc en Ciel à la salle de la Clairière.
- **Les jours où ils ne sont pas en classe (lundi-mardi OU jeudi-vendredi)** : ils seront accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire rue de l'ancienne Mairie pour un service de garde uniquement en veillant à séparer les enfants des 2 écoles. Les familles devront prévoir le pique-nique.

Les Associations Gestionnaires ainsi que les services de la Mairie sont à votre disposition pour tout complément d'information et comptent sur votre collaboration. En vous remerciant de votre compréhension face à tous ces changements, je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'expression de nos salutations respectueuses.